

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 4 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

**Etaients présents :** Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

**Excusés :** Cathy VISSE qui a donné pouvoir à Véronique DUCOULOMBIER, Patrick MORIN et Baptiste BOBIN

Bruno CARDINAUD a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 30 septembre 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Transfert de l'emprise publique de la RD 180 à St Georges de Rex
2. Remboursement des frais engagés par le comité des fêtes le 31 juillet
3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau
4. Point sur PLUiD
5. Travaux de voirie à venir (*Demande de subvention au titre du Plan de Relance 2021 du Département des Deux-Sèvres*)
6. Choix d'un délégué communal à la culture
7. Questions diverses

### **Transfert de l'emprise publique de la RD 180 à Saint Georges de Rex**

Madame Le Maire expose qu'une rencontre avec les représentants de l'Agence Technique Territoriale du Niortais s'est déroulée sur place afin d'étudier comment il est possible d'améliorer et de sécuriser la desserte des chemins agricoles qui aboutissent route de Saint Georges de rex sur la Route Départementale 180.

Pour que la commune puisse aménager l'accès des chemins pour une meilleure visibilité, il est proposé de déclasser et d'intégrer au domaine public communal, une section de voirie n'assurant plus la fonction de route départementale.

Après avoir pris connaissance du dossier définitif présentant le patrimoine à transférer et les modalités administratives, le conseil municipal :

- Accepte la modification de classement de voirie comme suit :

Repérage	SITUATION ACTUELLE			SITUATION FUTURE		
	Classement	DÉPARTEMENT	COMMUNE	Classement	DÉPARTEMENT	COMMUNE
		Surface	Surface		Surface	Surface
RD 180	Domaine public	1034,51 m2		Domaine public		1034,51 m2
PR 0+370	départemental			départemental		

- Dit que le que le transfert ne donnera lieu à aucune compensation financière,
- Valide que le transfert total interviendra au plus tard le 1<sup>er</sup> du mois qui suivra un délai d'un mois franc après la date de la plus tardive des deux délibérations concordantes.

### **Subvention au Comité des Fêtes**

Au vu des frais engagés par le Comité des fêtes du Vanneau-Irleau pour le compte de la collectivité à l'occasion du feu d'artifice du 31 juillet 2021 (*Consommations 11,00 € - sacem 87,19 €*)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter une subvention exceptionnelle au profit de cette association.

Après avoir examiné les justificatifs fournis, le conseil municipal par douze voix pour et une abstention :

- Décide d'accorder au comité de fêtes du Vanneau-Irleau, une subvention de 100 Euros
- Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574
- Autorise Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

### **Attribution du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau**

Vu la rencontre le 7 septembre 2020 avec le CAUE et ID 79, pour l'élaboration du cahier des charges,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 octobre 2020 approuvant le projet d'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau,

Considérant le marché public passé en application des articles L. 2123 -1 et R. 2123-1 du code de la commande publique,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 1<sup>er</sup> juin 2021, dans la presse et sur la plateforme de dématérialisation MEDIALEX,

Considérant la date de remise des candidatures fixée au 25 juin 2021,

Considérant les 7 offres reçues dans les délais,

Vu l'ouverture des plis en date du 28 juin 2021,

Vu l'avis de la commission en date du 12 juillet 2021 décidant de retenir les candidatures de Broilliard Alice et Julien Viniane, Bertrand Massé, ARRDHOR et CANOPEE.

Considérant l'audition des quatre candidats le 20 septembre 2021,

Considérant l'offre économiquement la mieux disante émanant de la société ARRDHOR sise 22 rue de l'Arsenal 17 300 ROCHEFORT,

Le Conseil après avoir pris connaissance du rapport de la commission décide :

- De choisir la société ARRDHOR, 22 rue de l'Arsenal 17 300 ROCHEFORT pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau, pour la tranche ferme.

- Autorise Madame Le Maire à signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre avec la Société ARRDHOR pour la tranche ferme qui se décompose comme suit :

<b>Tranche ferme</b>						
<b>PHASE</b>	<b>Répartition</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>SIT &amp; A Conseil</b>		<b>ARRDHOR</b>	
Diagnostic	11,42%	3 750,00 €	32,00%	1 200,00 €	68,00%	2 550,00 €
Esquisse	7,31%	2 400,00 €	37,50%	900,00 €	62,50%	1 500,00 €
AVP	17,33%	5 690,00 €	38,66%	2 200,00 €	61,34%	3 490,00 €
<b>Total HT</b>	<b>36,05%</b>	<b>11 840,00 €</b>		<b>4 300,00 €</b>		<b>7 540,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>2 368,00 €</b>		<b>860,00 €</b>		<b>1 508,00 €</b>
<b>Montant TTC</b>		<b>14 208,00 €</b>		<b>5 160,00 €</b>		<b>9 048,00 €</b>

### Point sur PLUiD

Sébastien Rambaud informe le conseil sur l'avancement du PLUiD. Un premier travail a été effectué sur le recensement du patrimoine bâti (monuments, puits, barrages), du patrimoine naturel (haies..), et les activités agricoles, artisanales..

L'objectif du PLUiD élaboré par la CAN avec le concours des communes est de limiter les surfaces constructibles, d'empêcher l'extension de l'urbanisation des terrains agricoles, conformément à une décision de l'état et de recentrer les zones urbanisables au cœur du village en identifiant, les « dents creuses » et les parcelles divisibles pouvant potentiellement être exploitées en zone constructible.

Une réunion avec les personnes en charge du dossier de la CAN sera prochainement organisée.

### Demande de subvention au titre du contrat d'accompagnement de Proximité du Plan de Relance 2021 du Département des Deux-Sèvres

Le département a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien à la relance à des destination des projets locaux. La remise en état de la voirie communale fait partie des travaux éligibles.

Dans le cadre des travaux de voirie inscrits au budget 2021, Madame Le Maire précise que les travaux retenus cette année concernent la rue du Gué, le chemin du Deffend et le chemin du Levis.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 24 016.70 € H.T soit 28 820.04 € TTC. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Coût Total H.T	Recettes	H.T
Travaux de voirie ( <i>rue du Gué, du deffend et chemin du Levis</i> )	24 016,70 €	CAP 79	8 267,00 €
		Autofinancement	15 749,70 €
Total H.T	<b>24 016,70 €</b>	Total H.T	<b>24 016,70 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les travaux prévisionnels de réfection de voirie communale
- Valide le plan de financement
- Autorise Madame Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du programme CAP relance 2021.

### **Choix d'un délégué communal à la culture**

Monsieur Jean-Gilles Rondonnet est nommé à l'unanimité comme délégué à la culture.

### **Questions diverses**

#### Secrétariat de la mairie :

Madame Le Maire informe le conseil du départ à la retraite l'année prochaine d'une des deux secrétaires. Elle propose de passer à temps plein la seconde secrétaire, pour la réorganisation des services avec une mise à disposition au Sivu des Écoles. Cette décision n'interviendrait qu'après avis du centre de gestion. Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité.

#### Manifestation le jour de la nuit :

Monsieur Rondonnet informe le conseil de la participation de la commune à la manifestation « Le jour de la nuit » le samedi 9 octobre prochain. Il s'agit d'une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse. Le bourg d'Irleau sera plongé dans l'obscurité, les lumières ne seront rallumées que le lendemain. Au programme, observation des étoiles au télescope sur le site de l'ancienne usine Mathé à partir de 20h30.

#### Vie sociale :

Si la crise sanitaire le permet, le conseil municipal souhaite organiser le repas des aînés (personnes de 70 ans et plus). La date du 15 janvier 2022 est retenue.

La commission vie sociale demande la mise en place de 8 prises dans la rue de la Belette, pour les décorations de Noël. Après délibération, Le conseil accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.